

COMMUNE DE CIRES LES MELLO

Département de l'Oise

Arrondissement de Senlis

Canton de Neuilly en Thelle



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vingt et un mars à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : mesdames et messieurs GUÉRINET Alain, TLEIK Marie-Claude, CABORDEL Hubert, JULIEN Michel, ANDIOLE Christiane, LEMAIRE André, MIGNOT Delphine, BAUDSON Claude, BOURGOIN Henri, DAUTOIS Jean-Claude, BAUDSON Virginie, DEPRECQ Frédérique, KLOECKNER René, SAMUEL Daniel, BASQUIN Béatrice, VANDEWALLE Bertrand, JAUBERT Suzanne, DARTOIS Sylvain, RAMELET Jacqueline.

Procurations : Mme PRECHEY Monique à Mme ANDIOLE Christiane
Mme MABILEAU Corinne à Mme TLEIK Marie-Claude
Mme LEFEVRE Marie-Claude à M. DARTOIS Sylvain

Etaient absents : Mmes Sandrine SENTIER (démissionnaire), MLYNARCZYK Barbara, MM. Gérard MARTIN, Cédric GUIGONNET, Michaël MAITRE.

Secrétaire de séance : Madame Suzanne JAUBERT

CONSEIL MUNICIPAL

Préambule : Monsieur le maire donne lecture d'une lettre de madame Sandrine SENTIER qui donne sa démission en sa qualité de conseillère municipale de la commune de CIRES-LES-MELLO en raison de son déménagement dans un autre département.

Approbation de la séance du 27 Février 2012 : Le conseil municipal, invité à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 27 Février 2012, prend note des remarques suivantes :

- monsieur Daniel SAMUEL fait part de son regret que le compte-rendu ne relate pas l'essence de son analyse sur le DOB 2012 et de ce fait il n'approuvera pas ce compte rendu.
 - madame Béatrice BASQUIN, au sujet de la lettre des riverains évoquée dans les questions diverses, indique qu'elle ne pouvait pas dévoiler quelque chose qu'elle ne connaissait pas et que son intervention portait sur le fait que le maire avait été destinataire d'une lettre adressée à lui-même et au conseil municipal et qu'il n'avait pas transmis le contenu de cette lettre.
- Le maire donne le résultat de l'étude qui a été faite sur la réclamation objet de la lettre précitée qui portait sur le déplacement du panneau de dénomination de la rue des acacias. Il indique que satisfaction a été donnée aux demandeurs.
- Par ailleurs madame Béatrice BASQUIN indique qu'elle n'approuve pas la notion de débat houleux utilisée page 12 relatant la discussion qui a fait suite à la présentation du DOB et précise qu'il s'agissait d'une discussion animée.

Arrivée de madame Suzanne JAUBERT à 20 H 10 pendant l'approbation du compte-rendu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par dix-huit (18) voix pour, deux (2) contre monsieur Daniel SAMUEL et madame Suzanne JAUBERT et deux (2) abstentions de madame Béatrice BASQUIN et monsieur Bertrand VANDEWALLE, adopte le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 février 2012 ainsi que les remarques formulées.

FINANCES LOCALES

Compte Administratif 2011 : Après lecture du tableau qui correspond en tout point au compte de gestion du receveur municipal, monsieur André LEMAIRE, président élu, prend la parole. Le conseil municipal par dix sept (17) voix pour et quatre (4) abstentions madame Suzanne JAUBERT, monsieur Sylvain DARTOIS, madame Marie-Claude LEFEVRE (représentée par pouvoir), madame Jacqueline RAMELET, approuve le compte administratif 2011 présenté par le maire qui fait apparaître un excédent de 289 386,21€. A l'issue de ce vote, retour de monsieur le maire qui reprend la présidence.

Compte de Gestion 2011 : le conseil municipal, après en avoir délibéré, par dix huit (18) voix pour et quatre (4) abstentions madame Suzanne JAUBERT, monsieur Sylvain DARTOIS, madame Marie-Claude LEFEVRE (représentée par pouvoir), madame Jacqueline RAMELET approuve le compte de gestion 2011 présenté par le receveur municipal.

Affectation des résultats 2011 : Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la situation comptable et financière de l'année 2011, par dix-neuf (19) voix pour et trois (3) abstentions monsieur Sylvain DARTOIS et mesdames Marie-Claude LEFEVRE (représentée par procuration), madame Jacqueline RAMELET approuve l'affectation des résultats 2011 comme suit :

Affectation Du résultat	En réserves 1068 en section d'investissement	326 450,56 €
	Report déficit d'investissement en dépenses 001	124 589,56 €
	Report en fonctionnement 002 excédent antérieur reporté	283 655,13 €

Budget primitif 2012 : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par quinze (15) voix pour, quatre (4) voix contre : monsieur. Daniel SAMUEL, madame Béatrice BASQUIN, monsieur Bertrand VANDEWALLE, madame Suzanne JAUBERT et trois (3) abstentions : monsieur Sylvain DARTOIS, mesdames Marie-Claude LEFEVRE (représentée par pouvoir), Jacqueline RAMELET.

- approuve le budget primitif 2012 en équilibre aux sommes de :

Fonctionnement : 3 270 951,00 €

Investissement : 5 926 750,00 €

Coefficient de variation du taux des 4 taxes – année 2012 : Le conseil municipal, après avoir délibéré, par quinze (15) voix pour, trois (3) abstentions monsieur Sylvain DARTOIS, mesdames Marie-Claude LEFEVRE (représentée par pouvoir), Jacqueline RAMELET et quatre (4) contre monsieur Daniel SAMUEL, madame Béatrice BASQUIN, monsieur Bertrand VANDEWALLE, madame Suzanne JAUBERT.

- vote le coefficient de variation du taux des quatre taxes à 1,00 %, soit :

Nature de la taxe	Taux 2012 (%)
Taxe d'habitation	22,70
Foncier bâti	30,38
Foncier non bâti	65,81
Contribution foncière des Entreprises	24.87

Subventions aux associations et organismes divers année 2012 : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par dix neuf (19) voix pour, à l'exception de mesdames Monique PRECHEY, Christiane ANDIOLE et Virginie BAUDSON membres d'associations concernées par le présent sujet sorties de la salle afin de ne pas participer au vote, approuve les attributions de subventions aux associations locales et extérieures ci-après énumérées,

Libellé	Réalisé au 31.12.11	Prévision 2012
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2012		
Amicale sapeurs pompiers	530,00	0,00
Amitiés Loisirs Rencontres	560,00	488,00
Association parents élèves autonome	400,00	356,00
Association de chasse	282,00	280,00
Association pêche, protection milieu aquatique	342,00	275,00
L'Ascipathique	300,00	300,00
Association sportive parents d'élèves	351,00	355,00
Centre équestre du Buis Sud	214,00	1 118,00
Avenir du Javelot	200,00	200,00
Tennis-Club	742,00	685,00
Club de Tir à la Carabine	598,00	579,00
Compagnie des Archers	586,00	555,00
F.J.E.P. (danse et gymnastique)	1 039,00	1 127,00
Familles rurales	589,00	728,00
Judo-club Montataire (section de Cires)	0,00	715,00
Matins câlins	296,00	261,00
Moto-club de Cires lès Mello	839,00	0,00
Randonnées Ciroises	447,00	450,00
MOAT (subvention patronale)	5 314,00	6 473,00
UNC AFN	640,00	632,00
USCM (football)	4 212,00	4 166,00
Comité de jumelage	659,00	774,00
Comité des Fêtes	477,00	478,00
Secrets de coulisse	200,00	0,00
ADVASUM (victimes de l'amiante)	100,00	100,00
Tillet Loisirs	0,00	220,00
AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2012		
Coop scolaire Maternelle Cires transport	1 198,00	1 000,00
Coop scolaire Primaire Cires transport	430,00	1 750,00
Coop scolaire Maternelle Tillet	250,00	500,00
Coop scolaire Primaire Tillet	440,00	500,00
Subvention jardinage primaire Cires	68,00	70,00
Subvention jardinage maternelle Tillet	68,00	70,00
Subvention jardinage primaire Tillet	68,00	70,00
Subvention jardinage maternelle Cires	68,00	70,00
USCM Football éclairage stade	2 764,00	3 264,00
USCM football remboursement frais arbitrage	0,00	550,00
Compagnie des Archers remb. Impôts/électricité	510,00	590,00
Subvention aide au Japon	1 000,00	0,00
Subvention jeux olympiques Londres 2012	500,00	0,00
Subvention four à pain l'Ascipathique *	0,00	5 000,00
Provision subventions exceptionnelles		751,00
TOTAL	27 281,00	32 000,00*

Par ailleurs, il est accordé par dix neuf (19) voix pour et trois (3) abstentions de madame Marie-Claude TLEIK, monsieur Michel JULIEN et madame Frédérique DEPREQC une subvention

exceptionnelle à l'Ascinpathique dans le cadre de la création du four à pain d'un montant de 1 500 € en 2012 et est acté l'engagement d'attribuer 2 000 € en 2013 et 1 500 € en 2014 étant précisé que si le montant des travaux excède la prévision communiquée la subvention n'en sera pas augmentée pour autant et que si la réalisation coûte moins cher que la prévision la subvention sera limitée à 20 % des dépenses réellement engagées.

Subvention au centre communal d'action sociale de Cires lès Mello : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder au titre de l'année 2012 au centre communal d'action sociale, une subvention d'un montant de 55 000 € se déclinant en trois axes :

- | | |
|--|----------|
| - action sociale dévolue au centre communal d'action sociale | 40 000 € |
| - fonctionnement du centre communal d'action sociale | 13 180 € |
| - subvention de fonctionnement au centre de soins | 1 820 € |

EPFLO, 10 rue de la station : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 (dix sept) voix pour, 03 (trois) voix contre monsieur. Daniel SAMUEL, mesdames Béatrice BASQUIN et Suzanne JAUBERT et 2 (deux) abstentions monsieur. Bertrand VANDEWALLE et madame Jacqueline RAMELET, décide de solliciter l'EPFLO afin qu'il assure pour la commune et le bailleur social qu'elle a retenu le portage foncier et financier de la propriété BARANT

FINANCES LOCALES : SNC CIRES GEND : cession de la dette à un organisme bancaire :

Le conseil municipal après avoir délibéré, par vingt et une (21) voix pour et une (1) voix contre madame Jacqueline RAMELET prend acte de la volonté de la société SNC CIRES GEND de céder la créance qu'elle détient à l'encontre de la commune au profit de la Société Générale.

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR AU TITRE DE L'ANNEE

2011 : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser le montant de l'indemnité de conseil d'un montant de 641,79 € brut due à monsieur Erick GOSSANT pour l'année 2011,

QUESTIONS DIVERSES

Madame Béatrice BASQUIN avait fait état lors de la précédente réunion de conseil municipal d'une lettre-pétition d'un collectif de la rue des Acacias.

Le panneau indiquant le nom de la rue, en place depuis plusieurs dizaines d'années, (une trentaine d'années) a été réimplanté selon les vœux des riverains. Un courrier individuel a, par ailleurs, été adressé à chaque signataire.

ECOLE MATERNELLE DU TILLET

La directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Oise a informé la commune, par lettre en date du 27 février 2012, de la création d'un poste d'enseignant à l'école maternelle du Tillet, à compter de la rentrée de septembre 2012.

CHATS ERRANTS

Monsieur et madame MARTIN domiciliés 9 bis rue de la Mairie ont souhaité attirer l'attention du conseil municipal sur le problème récurrent que sont les chats errants dans leur quartier. Ils ont souhaité que ce problème soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal, mais parvenu seulement ce matin en mairie, il n'a pas été possible d'y donner suite. Il est donc fait simplement état de ce courrier afin que chacun d'entre nous puisse envisager les mesures pour remédier au problème et en débattre lors d'une prochaine réunion

Le maire indique que cette situation découle du comportement d'une habitante récemment décédée de ce bloc d'immeubles qui lorsqu'elle était vivante donnait à manger aux chats en liberté. Ces derniers ayant l'habitude d'être nourris hantent les lieux à la recherche de nourriture.

Monsieur Sylvain DARTOIS évoque pour sa part la situation inverse à Tillet où les chats disparaissent.

Monsieur Jean-Claude DAUTOIS adressent ses félicitations au personnel qui a réalisé les motifs décoratifs dans les espaces verts (rue des usines). Le maire répond que cela est l'œuvre du personnel technique de la commune et qu'il transmettra les félicitations exprimées.
Fin de la séance à 23 h 10.

Cires lès Mello, le 22 mars 2012
Le maire,

Alain GUÉRINET